



Programme de dépistage
du cancer colorectal
en Communauté française

PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Lettre d'information

Le Programme de dépistage du cancer colorectal de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone (ci-après « le Programme ») propose aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans de bénéficier d'un examen de dépistage tous les deux ans.

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif de ce Programme est de réduire la mortalité liée au cancer de l'intestin. Le dépistage permet en effet de détecter et ensuite traiter le cancer au début de son évolution, ce qui augmente les chances de guérison.

Dans quel cadre ce dépistage est-il organisé?

Le Programme a fait l'objet d'un protocole et d'un arrêté communautaire fixant son application. Il a été établi selon les recommandations émises par les experts de l'Union européenne.

Qui fait quoi?

Le *Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers* (asbl CCR) coordonne et évalue le Programme. Il en contrôle la qualité et en évalue l'efficacité.

Le *Centre de gestion du dépistage du cancer colorectal* fournit les tests de dépistage aux médecins, envoie les lettres d'invitation, analyse les tests, enregistre les données médicales et suit les dossiers.

Que fait-on de vos données?

Le *Centre de gestion du dépistage du cancer colorectal* enregistre vos données administratives et médicales, le nom du médecin et les résultats de l'analyse de votre test de dépistage. Il envoie ces résultats à votre médecin.

CCR asbl • Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers
Centre de gestion du dépistage du cancer colorectal

Rue André Dumont, 5 (Axis Parc) • 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél : 010/23.82.72 • Fax : 010/45.67.95 • colorectal@ccref.org • www.cancerintestin.be

Communication des données médicales et protection de la vie privée

1. D'une part, l'enregistrement et l'utilisation de vos données administratives et médicales personnelles permettent au *Centre de gestion du dépistage du cancer colorectal*, de vous identifier et d'assurer une bonne transmission du résultat de votre test de dépistage au médecin concerné.

2. D'autre part, **et à condition que vous ayez marqué votre accord**, vos données personnelles seront codées par le *Centre Communautaire de Référence*. Il devient dès lors impossible de vous identifier. Ce sont uniquement ces données codées qui sont utilisées par le *Centre Communautaire de Référence*, lui permettant d'évaluer la qualité et l'efficacité du Programme et, si nécessaire, de l'améliorer.

Le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, par sa délibération n° 11/063 du 20 septembre 2011, a autorisé l'échange de données à caractère personnel relatives à la santé dans le cadre du Programme de dépistage du cancer du sein en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté germanophone. Un tel échange répond bien aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992 *relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel*). Des mesures de sécurité optimales sont en effet mises en œuvre pour garantir la plus stricte confidentialité de vos données administratives et médicales. Toute autre utilisation de vos données que celle autorisée dans ladite délibération ne pourra avoir lieu que si le Comité sectoriel l'y autorise.

Pour marquer votre accord pour l'enregistrement et l'utilisation de vos données personnelles, veuillez compléter le document de « **Consentement informé** » qui vous est présenté.

Vous disposez de la liberté de refuser que vos données soient enregistrées et codées, pour évaluer la qualité et l'efficacité du Programme de dépistage du cancer colorectal, sans perdre votre droit au **test de dépistage**.

Si vous souhaitez consulter ou modifier vos données, vous pouvez vous adresser au *Centre Communautaire de Référence* au 010/23.82.70.

Vous pouvez retrouver des informations concernant le Programme sur le site Internet suivant: www.cancerintestin.be.

Une Initiative de la
Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COLORECTAL

Consentement informé de la personne pour l'enregistrement et le traitement de ses données

Nom (en majuscule s.v.p.): _____

Prénom (en majuscule s.v.p.): _____

Numéro d'identification à la sécurité sociale (NISS): _____

Je soussigné _____ certifie avoir été amplement informé quant aux objectifs du Programme de dépistage du cancer colorectal de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone. Je donne mon consentement pour le traitement de mes données à caractère personnel relatives à la santé recueillies dans ce cadre, à condition qu'elles soient utilisées uniquement à ces fins.

(La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel est d'application. Si vous souhaitez prendre connaissance des données vous concernant ou si vous souhaitez les faire rectifier vous pouvez vous adresser au *Centre Communautaire de Référence* au 010/23.82.70. Ce traitement de données à caractère personnel a par ailleurs fait l'objet d'une autorisation de la section santé du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, plus précisément par sa délibération n° 11/063 du 20 septembre 2011. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le Commission de la Protection de la Vie Privée, Rue Haute 139 à 1000 Bruxelles).

Date: ____/____/____

Signature précédée de la mention « pour accord »:

.....